

Ecole maternelle Mary Cassatt
Ecole élémentaire Marie Laurencin
Tignieu-Jameyzieu

Procès verbal du Conseil d'Ecole
du Vendredi 23 Octobre 2009

Enseignants Ecole Maternelle : Mmes CHEVY, BOURDAIS, ALBERTIN, GIANGRANDE

Enseignants Ecole Elémentaire : Mrs SBAFFE, GRANGE
Mlles MOREL, SCANDOLIN
Mmes JACQUIER, BENEDETTO, BOUSSON, FERRARI
Mme FARJON-LOUISE
Excusées Mmes CLEUX, BLANC(RASED)

Parents d'élèves Maternelle : Mmes STEIN, VOUTE, VIALARD-SENTANA
Mrs DUROUX , TORRES

Parents d'élèves Elémentaire : Mmes THAMRI, ROGNARD, BOURAGBI, VOUTE
LAGHOU EG, GALLIEN, VIALARD-SENTANA
Mr SERVONNAT
Excusée Mme TEBBACKH

Mairie : Mr IMBERDISSE

DDEN : Mme BERTHET

ATSEM : Mmes KEBLI, HAMZA-CHERIF,
Excusée Mme DESGRANGES

ORDRE DU JOUR

1-BILAN DE RENTREE

MATERNELLE

Rentrée positive dans les nouveaux locaux malgré quelques soucis (chauffage, problèmes de grillage).
Une nouvelle collègue est arrivée.

EFFECTIFS : 101 élèves répartis dans 4 classes

- 7 TPS 17 PS Mme ALBERTIN
- 8 PS 17 MS Mme GIANGRANDE
- 12PS 14 GS Mme CHEVY/ Laurent BRUN
- 10MS 16 GS Mme BOURDAIS

ÉLEMENTAIRE

Ouverture d'une classe de CE2 le 11 septembre, le changement de répartition des élèves s'est effectué pour le cycle 3 uniquement ; la nouvelle collègue, arrivée le 14 septembre, s'est installée dans les locaux de l'école maternelle Mary Cassatt dès le 17 septembre. Tous nos remerciements à la Mairie pour la rapidité de la mise en place matérielle de la classe.

EFFECTIFS : 185 élèves

- 39 CP
- 31 CE1
- 42 CE2
- 29 CM1
- 36 CM2

Les élèves de la CLIS ne sont pas comptabilisés dans les effectifs lors de l'établissement de la carte scolaire (ouverture/fermeture).

- 25 CP Marie-Sylvie DHENIN remplacée par Marie MOREL
- 14 CP/7 CE1 Sandrine FERRARI
- 24 CE1 Véronique BOUSSON/GID
- 21 CE2 J. Louis SBAFFE/Laurent BRUN
- 21 CE2 Amélie SCANDOLIN
- 21 CM1 Lucie CLEUX
- 8 CM1/12 CM2 Christine BENEDETTO
- 24 CM2 Xavière JACQUIER
- 8 CLIS Thierry GRANGE

Il y a eu 2 ouvertures de classe l'an dernier et 1 cette année. Des problèmes se posent compte-tenu du nombre de déplacements dans la gestion des locaux et dans le fonctionnement (récréations par exemple).

L'ouverture a été un moment délicat pour les parents mais aussi pour les enseignants car elle a entraîné une modification des groupes de classe. Ces changements ont créé quelques situations difficiles du point de vue émotionnel pour certains élèves. Cela a nécessité une explication écrite et orale en direction des parents.

Les conditions de travail sont maintenant plus favorables et le bilan finalement positif.

Par rapport à une question concernant le nombre de dérogations, il est précisé que seules les dérogations de droits sont acceptées (scolarité à l'école maternelle ou frère ou sœur scolarisés ici) 3 nouveaux élèves sont arrivés au moment de la rentrée et ont fait augmenter la moyenne.

Qu'en sera-t-il l'année prochaine ? Aucune certitude, car la moyenne est juste au-dessus et on ne sait pas, à ce jour, si le nombre de classes sera conservé.

2-RÈGLEMENT SCOLAIRE

Il doit être voté pendant le premier conseil d'école.

Lecture du nouveau règlement départemental dont certains points sont précisés et expliqués.

- A partir de Janvier 2010 : inscriptions à la Mairie uniquement, les directeurs ne faisant que l'admission.

- Les motifs d'absence sont à préciser, et à partir de 4 journées ½ d'absence dans le mois non justifiées, un protocole graduel est alors mis en place.

- Rappel sur la gratuité du matériel et des activités en temps scolaire.

- Les problèmes extérieurs à l'école qui se poursuivent dans l'enceinte de l'école font que certains cas nécessitent l'intervention du directeur (en direction des élèves mais aussi des parents).

- Rappel sur le fonctionnement de l'équipe éducative qui peut être mise en place pour les élèves perturbant grandement la classe, voire l'établissement et relevant d'une inadaptabilité scolaire.

- Informatique : à l'école, tout un système de filtrage bloque les accès aux sites indésirables sur Internet.

Le réseau de sécurité fonctionne bien, mais nous ne sommes pas à l'abri d'un problème.

Rappel sur la charte à laquelle sont soumis enseignants, élèves et parents.

Droit à l'image

Pour accéder au site Internet de l'école, une autorisation de principe annuelle sera transmise.

Il faudra en plus, une autorisation ponctuelle pour préciser l'utilisation de ce droit à l'image dans certains projets.

Si on ne veut pas que l'image de son enfant apparaisse, il faudra le signaler.

- Si votre enfant quitte l'école avec une personne inhabituelle, il faut le signaler.

- Pour la Maternelle : quand une personne hors fiche renseignements vient chercher un élève, les parents doivent en informer l'enseignant.

Le règlement des 2 écoles reprend intégralement le règlement départemental avec en plus le règlement intérieur (cf. Document annexe).

Dès que l'un des jeux autorisés est source de conflit, on les interdit.

Exercer une vigilance accrue envers les « **jeux dangereux** » (enseignants et parents).

(Exemple : cartes de catch, veiller à ce que les élèves ne pratiquent pas le catch entre eux ou autres jeux s'y rapprochant).

3-RAPPEL SUR LES AIDES A L'ÉCOLE

Pendant le temps scolaire

1) RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

- Psychologue scolaire
- Enseignant d'adaptation (E)
- Enseignant de rééducation (G)

Zone élargie et moins d'enseignants spécialisés.

La priorité est aux écoles du REP.

2) Le PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative) est établi entre enseignant, enfant et parents, et la mise en place se fait dans la classe

Hors temps scolaire

1) DAPE (dispositif d'aide personnalisée aux élèves)

- Lundi et jeudi : proposée par les enseignants = aide personnalisée

2) Accompagnement éducatif

- Mardi et Jeudi : ouvert à tous les élèves = aide aux devoirs
- Tous les jours : activités artistiques et sportives

Nombre d'heures attribuées (3 h/semaine pour l'école). Problèmes pour satisfaire tous les parents. Ce sont des enseignants volontaires qui assurent ce service.

- Aide aux devoirs (enseignants)
- Activités artistiques et sportives. Prise en charge par le CEL (Contrat Educatif Local)

3) Stages de remise à niveau

3 périodes : vacances de printemps, début Juillet et fin Août. (Durée 5 jours, le matin seulement).
Priorité aux élèves qui vont entrer au collège et aux CM1 sur proposition des enseignants. Ils sont encadrés par des enseignants

Ces stages ne se déroulent pas à l'école et peuvent s'effectuer éventuellement dans une autre école.

4-AVENANT PROJET D'ECOLE MATERNELLE

Le DAPE s'effectuera, 2 fois 1 h les Lundis et Jeudis de 16 h 30 à 17 h 30. L'avenant est approuvé.

5 PROJETS

Maternelle

- Chorale
- Convention pour aller à bibliothèque municipale 1 fois par mois
- Prix des jeunes lecteurs, 2 classes (Véronique et Sylvie GS)
- 2 spectacles, 1 avant Noël, et un documentaire qui seront présentés si le budget le permet
- Spectacle musical ou autre ? Dans l'école ou hors de celle-ci ? A voir
- 25 Juin fête de l'école.

Élémentaire

- Rencontres sportives (lutte et athlétisme)
- Cycle 3 : « Faites des arts » (Classes à Projet Artistique et Culturel), environ 8 ou 9 h par classe avec une artiste. L'artiste Romaine FRIESS a déjà effectué une intervention + un spectacle au petit théâtre de Chavanoz.

Projet initial prévu pour 4 classes. L'ouverture a posé problème (dotation déjà attribuée et pas de retour en arrière possible au niveau de l'académie) afin que toutes les classes de cycle 3 participent au projet. Donc, prise en charge par la commune.

- Médiation scolaire : concerne tous les enseignants. Projet visant à la formation d'élèves médiateurs de conflits dans l'école (plutôt cycle 3). Ils seront référents dans l'école. Formation initiale pour tous les élèves de cycle 3.

Lettre de motivation et de non motivation pour devenir médiateur ou non

Sélection de certains élèves qui suivront une formation spécifique.

A noter : le collège Cousteau a le même projet. Les élèves médiateurs à l'école élémentaire pourront l'être, ensuite, au collège.

QUESTIONS DIVERSES

- Le crédit de Noël mairie ne peut pas être versé à la coopérative de l'école
- Restaurant scolaire : prévenir 48 h à l'avance pour être remboursé, ce qui pose problème en cas de maladie
- Benne à verre mal placée, donc dangerosité lors de la traversée de rue sur le parking
- Installation d'un bloqueur pour la porte (poussettes, etc.) d'entrée d'école maternelle.

Fin de séance 19 h 45

Prochain conseil d'école le 19/03/2010

Le Président,
J.L SBAFFE, directeur

La Secrétaire,
A. SCANDOLIN, enseignante